

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

DU Certificat d'aptitude à l'expertise du dommage corporel - CAPEDOC



Présentation

Référence formation (à rappeler dans toute correspondance) : DUC421

Responsable de l'enseignement : Pr Philippe Ruszniewski

Forme de l'enseignement : en présentiel

 Pour vous inscrire, déposez votre candidature sur [C@nditOnLine](#)

Objectifs

Le Certificat d'Aptitude à l'Expertise du Dommage Corporel (CAPEDOC) a pour objectif de transmettre aux nouvelles générations d'experts, outre des connaissances théoriques de haut niveau, un « savoir-faire » leur permettant d'exercer ce « métier » particulier qu'est l'évaluation médico-légale du dommage corporel, dans les meilleures conditions de fiabilité

Admission

Conditions d'admission

Les dossiers de candidature **complets** seront traités par ordre de réception pour validation par l'équipe pédagogique, jusqu'à l'atteinte de la capacité d'accueil maximale. Vous déposerez dans  [C@nditOnLine](#)

- votre Curriculum Vitae
- votre lettre de motivation pour participer à la formation
- vos diplômes vous permettant de justifier l'accès à la formation

Public cible

- Médecins exerçant depuis 5 ans minimum
- Titulaires d'un diplôme de dommage corporel
- Titulaires d'un diplôme d'expertise médicale

Droits de scolarité

FRAIS DE FORMATION* selon votre profil (Tarifs 2024-2025)

- Pour toute personne bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle : **2240 €**
- Pour toute personne finançant seule sa formation : 2240 €
- Tarif préférentiel UNIQUEMENT si vous êtes :
 - Diplômé de moins de 2 ans d'un DN/DE (hors DU-DIU), soit diplômé en 2022-2023 ou 2023-2024, OU justifiant pour l'année en cours (2024-2025) d'un statut d'AHU OU de CCA OU de FFI hospitalier : **1120 €** (justificatif à déposer dans CanditOnLine)



- Étudiant, Interne, Faisant Fonction d'Interne universitaire : **1120 €** (certificat de scolarité universitaire justifiant votre inscription en Formation Initiale pour l'année universitaire en cours (2024-2025) à un Diplôme National ou un Diplôme d'État - hors DU-DIU - à déposer dans CandidOnLine)

FRAIS DE DOSSIER* : 300 € (à noter : si vous êtes inscrit(e) en Formation Initiale à Université de Paris pour l'année universitaire en cours, vous n'avez pas de frais de dossier – certificat de scolarité à déposer dans CandidOnLine).

**Les tarifs des frais de formation et des frais de dossier sont sous réserve de modification par les instances de l'Université.*

[🔗 Cliquez ici pour lire les Conditions Générales de vente / Outils de l'adulte en Formation Continue / Documents institutionnels / CGV hors VAE](#)

Pré-requis obligatoires

Un pré-requis est exigé et c'est une condition essentielle. S'il ne peut être réellement contrôlé à l'occasion de l'entretien préalable ou de l'étude du dossier, le déroulement de l'année peut révéler son insuffisance. Il appartient alors aux enseignants de la mettre en évidence et surtout aux candidats d'en tirer les conséquences : approfondissement de certaines connaissances par un effort personnel, stages volontaires dans des services de neurologie, rééducation, ...

Ce pré-requis vise essentiellement deux domaines : la médecine d'une part, la réparation du dommage corporel d'autre part.

Un bon expert doit posséder une solide formation médicale lui permettant de procéder à un examen clinique fiable fondé sur une séméiologie précise, lui permettant également d'appréhender le polymorphisme de la pathologie traumatique séquellaire.

Cette nécessité explique l'une des conditions d'inscription : cinq ans de pratique de médecine de soins à titre privé ou hospitalier. Les dérogations à cette condition d'ancienneté doivent rester exceptionnelles.

Une certaine pratique de l'expertise est certes un atout, mais non obligatoire.

Et après

Poursuite d'études

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres diplômes d'université, des formations qualifiantes ou des séminaires.

Contact(s)

Contacts

Responsable pédagogique

Philippe Ruzniewski

Hélène Bejui-Hugues

Laurence Jobard-Montant

✉ laurence.jobard-montant@aredoc.com

Frédérique Barloy

☎ 01 57 27 86 36

✉ frederique.barloy@u-paris.fr

Infos pratiques



Contacts

Responsable pédagogique

Philippe Ruszniewski

Hélène Bejui-Hugues

Laurence Jobard-Montant

✉ laurence.jobard-montant@aredoc.com

Frédérique Barloy

☎ 01 57 27 86 36

✉ frederique.barloy@u-paris.fr

Lieu(x)

📍 Paris



Programme

Organisation

Référence formation : DUC421 (ancien DUM041)

Volume horaire : 153 heures, dont 126 heures d'enseignement et 27 heures de stage

Calendrier : novembre à mars

Rythme : 3 séminaires de 5 jours chacun

Examen probatoire : le 25 septembre, de 9h30 à 13h30

1ère semaine : du 17 au 21 novembre 2025, de 9h00 à 19h00

2ème semaine : du 12 au 16 janvier 2026, de 9h00 à 19h00

3ème semaine : du 9 au 13 mars 2026, de 9h00 à 19h00

Stage auprès de médecins experts

Examens : écrit 27 mai 2025 et oral 3 juillet 2025

Lieu(x) de formation : UFR de Médecine - Site Villemin

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- Bases en droit des assurances
- Bases en droit de la responsabilité (civile, pénale et médicale)
- l'expertise judiciaire et amiable
- le rapport d'expertise
- les missions d'expertise
- l'évaluation médico-légale des postes de préjudice
- pathologie séquellaire appareil par appareil
- spécificités des expertises du grand handicap, des assurances de personnes, de la RC médicale
- cas particuliers :
 - des enfants
 - des personnes âgées
 - de l'aggravation
- stages auprès de médecins experts

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Équipe pédagogique :



Ressources matérielles :

Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

- d'échanger des fichiers, des données
- de partager des ressources, des informations
- de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Au cours de la formation, le stagiaire émarge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.

À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

